

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte- Marie- Salomé tenue le 16 décembre 2024, à 19 h 00, au 141, chemin Viger, Sainte-Marie-Salomé, et y sont présents, formant un quorum sous la présidence de la mairesse Madame Véronique Venne.

|                        |                                     |           |
|------------------------|-------------------------------------|-----------|
| <b>Sont présents :</b> | M <sup>me</sup> Diane Trépanier     | Siège #1  |
|                        | M <sup>me</sup> Cindy Morin         | Siège # 3 |
|                        | M <sup>me</sup> Véronique St-Pierre | Siège # 4 |
|                        | M. Benoit Tousignant                | Siège # 5 |
|                        | M. Marc Foisy                       | Siège # 6 |

|                      |                                          |           |
|----------------------|------------------------------------------|-----------|
| <b>Est absente :</b> | M <sup>me</sup> Juliette Melançon-Caillé | Siège # 2 |
|----------------------|------------------------------------------|-----------|

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 19 h conformément à l'article 153, 2<sup>e</sup> alinéa du *Code municipal du Québec*. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 12<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Assiste également à la séance, Mme Éliisa-Ann Sourdif, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la mairesse, Madame Véronique Venne, déclare ouverte la séance du conseil à 19 h 00.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R 286-2024-12

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant  
Appuyé par Madame Cindy Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement 335-2025 visant à fixer le taux de taxes et le montant des tarifs municipaux pour l'année 2025
4. Dépôt du projet de règlement 335-2025 visant à fixer le taux de taxes et le montant des tarifs municipaux pour l'année 2025

#### **Finances**

5. Approbation des comptes à payer
6. Déboursé 2 – Prolongement du trottoir chemin Viger

#### **Hygiène du milieu**

*Aucun point*

#### **Voirie**

7. Abat-poussières 2025

#### **Loisirs, culture et vie communautaire**

8. Demande du Club Quad

#### **Divers**

9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée

## 3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 335-2025 VISANT À FIXER LE TAUX DE TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025

Il est par la présente donné avis de motion du projet de règlement, par Madame Cindy Morin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le

règlement 335-2025 – visant à fixer le taux de taxes et les montants des tarifs municipaux pour l'année 2025.

#### **4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 335-2025 VISANT À FIXER LE TAUX DE TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025**

Le projet du règlement 335-2025 est déposé. Des copies seront disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé.

#### **FINANCES**

#### **5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil municipal une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 67 636,55 \$ en date du 16 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**R 287-2024-12**

Il est proposé par Madame Véronique St-Pierre  
Appuyé par Madame Diane Trépanier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les déboursés numéros : 202400636 à 202400661, totalisant un montant de 67 636.65 \$ en date du 16 décembre 2024;

QUE la liste des comptes à payer soit annexée au procès-verbal et fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

#### **6. DÉBOURSÉ 2 – PROLONGEMENT DU TROTTOIR CHEMIN VIGER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé, par la résolution R-194-2024-09, le contrat de prolongement du trottoir sur le chemin Viger, suite à l'appel d'offres AO-2024-006, à l'entreprise Généreux construction – division Trottoirs Joliette inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été dûment réalisés;

CONSIDÉRANT le calendrier des versements inclus dans l'appel d'offres AO-2024-006;

CONSIDÉRANT QUE la visite de réception provisoire a été dûment effectuée sur les lieux des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs mandatés par la Municipalité pour la surveillance des travaux ont émis le certificat de paiement, tel que requis;

EN CONSÉQUENCE,

**R 288-2024-12**

Il est proposé par Monsieur Marc Foisy  
Appuyé par Monsieur Benoit Tousignant  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal approuve le déboursé de 12 991.01 \$ plus les taxes applicables, de Trottoirs Joliette inc. correspondant à la libération de la première retenue de garantie d'exécution du contrat octroyé par la résolution R-194-2024-09 et en autorise le versement sur réception de la facture.

**VOIRIE**

**7. ABAT POUSSIÈRE 2025**

CONSIDÉRANT les besoins annuels en épandage d'abats-poussière sur certains chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services des Entreprises Bourget Inc. pour la fourniture et l'épandage d'abats-poussière;

EN CONSÉQUENCE,

**R 289-2024-12**

Il est proposé par Madame Cindy Morin  
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de Sainte-Marie-Salomé octroie le mandat d'abats-poussière à Entreprise Bourget Inc., pour un taux de 0.4109 \$/litre plus les taxes applicables et une quantité maximale de 50 000 litres.

Adoptée

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**8. DEMANDE DU CLUB QUAD MÉGAROUES**

ATTENDU QU'en vertu de la loi C-43 sur les véhicules hors route, les clubs de véhicules hors-route sont tenus de demander aux municipalités la permission de circuler sur leurs territoires;

ATTENDU QUE le club Quad Mégaroues a dûment déposé une demande à la direction générale de la Municipalité à cet effet;

ATTENDU QUE la permission demandée cible le tronçon situé entre le 1157 et le 998 chemin des Prés, sur une distance de 700 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

**R 290-2024-12**

Il est proposé par Madame Diane Trépanier  
Appuyé par Madame Véronique St-Pierre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de Sainte-Marie-Salomé accorde au club Quad Mégaroues la permission de circuler sur le tronçon de route situé entre le 1157 et le 998, chemin Des Prés pour la saison hivernale 2024-2025.

Adoptée

**DIVERS**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*La mairesse répond aux questions de l'assemblée.*

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE,

**R 291-2024-12**

Il est proposé par Monsieur Benoit Tousignant  
Appuyé par Monsieur Marc Foisy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 19 h 23 en présence de 4 personnes.

Adoptée

Le 16 décembre 2024.

**VÉRONIQUE VENNE**  
Mairesse

**Élisa-Ann Sourdif**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Les résolutions numéros 286-2024-12 à 291-2024-12 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

---

**VÉRONIQUE VENNE**  
Mairesse